

Article 21 du Règlement

LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR VIS-À-VIS DU PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la Chambre que le Programme énergétique national instauré par les libéraux a fait l'objet de certaines critiques. Je pense qu'il conviendrait de signaler que les conservateurs ont modifié nombre de leurs positions en fonction des auditoires auxquels ils s'adressaient. La question énergétique ne fait pas exception.

La semaine dernière, de passage à Calgary, le chef de l'opposition (M. Mulroney) a dit ce que son parti ferait s'il était porté au pouvoir. Il a dit qu'il supprimerait les dispositions spoliatrices et punitives du PEN. Il modifierait également les mesures devant favoriser la prospection de manière à y inclure les sociétés étrangères. En disant cela, le chef de l'opposition ne songeait pas au bien-être de l'ensemble des Canadiens. Il cherchait surtout à gagner des votes dans l'Ouest. Pendant ce temps, un député conservateur disait à un groupe de citoyens d'Ottawa exactement ce que ceux-ci voulaient entendre, à savoir que les conservateurs étaient favorables à la canadienisation de l'industrie pétrolière.

Le lendemain, à Edmonton, le chef de l'opposition décidait de ne pas répéter les propos controversés qu'il avait tenus la veille à Calgary. Si bien que le critique conservateur en matière d'énergie est incapable de nous dire quelle est la politique énergétique de son parti.

Nous voudrions bien connaître la position de ce parti à cet égard. Le chef de l'opposition et ses collègues ne rendent pas service au public canadien en semant la confusion au sujet d'un programme qui donne de bons résultats. Les Canadiens en sont informés et ils veulent savoir à quoi s'en tenir.

* * *

L'ASSURANCE-MALADIE

LE QUESTIONNAIRE DISTRIBUÉ PAR LE DÉPUTÉ DE PROVENCHER

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, on aura remarqué que les progressistes conservateurs ne disent mot à la Chambre de l'inquiétude que suscitent, chez les Canadiens, la surfacturation pratiquée par certains médecins et les frais qu'on fait payer aux usagers pour les soins médicaux et hospitaliers, et qu'ils ne parlent pas de la nécessité de préserver et de renforcer les principes de l'assurance-maladie. Malgré leur silence, on sait bien qu'ils ne réclament pas de mesures visant à abolir ces frais imposés aux usagers parce qu'intérieurement ils sont en faveur de la commercialisation des soins médicaux pour des raisons idéologiques.

Leur porte-parole officiel en matière de santé, le député de Provencher (M. Epp), a encore une fois démontré la vérité du vieil adage selon lequel il vaut mieux être soupçonné de quelque chose que d'ouvrir la bouche et se trahir. Dans la brochure qu'il a récemment adressée à ses électeurs, il a clairement révélé la préférence de son parti pour la surfacturation et les frais aux usagers en posant des questions tendancieuses sur ces deux sujets.

A propos des frais aux usagers, il demande si les personnes qui font le plus appel aux soins médicaux, disons ceux qui vont chez le médecin plus de trois fois par mois, ne devraient pas payer davantage. Cette question trahit un esprit encore plus

mesquin que ne le fait la proposition du gouvernement albertain. Ce dernier est en effet en faveur de l'imposition, les premières fois, du ticket modérateur. Le député de Provencher va bien plus loin. Il ne se contente pas de vouloir que ceux qui sont légèrement malades paient les soins médicaux. Il veut pénaliser ceux qui sont vraiment malades et à qui le médecin peut demander de se présenter souvent à son cabinet parce qu'ils exigent une attention plus étroite.

A propos de la surfacturation, le critique conservateur en matière de santé cherche à rendre l'idée acceptable en permettant d'en réduire le montant du revenu imposable. Cela ne sera pas d'un grand réconfort pour les pauvres et les autres pour qui des mesures rétrogrades comme des déductions d'impôt ne présentent aucun avantage...

M. le vice-président: Le temps de parole du député est écoulé. La parole est au député de Hamilton-Ouest.

* * *

L'AVORTEMENT

L'OPPOSITION À L'UTILISATION DES COTISATIONS SYNDICALES EN FAVEUR DE LA LIBÉRALISATION

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'un de mes électeurs est employé de Emploi et Immigration Canada et, à ce titre, il est membre du syndicat canadien de l'emploi et de l'immigration, qui fait partie de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. L'Alliance est affiliée à la Fédération du travail de l'Ontario et au Congrès du travail du Canada. Ces deux centrales syndicales ont adopté des résolutions en faveur de la libéralisation et de la légalisation de l'avortement au Canada.

Étant donné que ce citoyen est absolument contre l'avortement, à cause de ses convictions morales et religieuses, il a demandé à son syndicat de verser ses cotisations syndicales à une association de bienfaisance, mais le syndicat a refusé. Un article de la convention collective permet de détourner ainsi les cotisations, mais seulement à ceux qui sont membres d'un groupe religieux qui interdit l'appartenance à un syndicat. Cet homme est catholique romain et l'article ne s'applique donc pas dans son cas.

Monsieur le Président, je suis préoccupé par le fait que le syndicat canadien de l'emploi et de l'immigration ne permet pas à ce citoyen de verser ses cotisations syndicales à une œuvre de charité. Je voudrais donc recommander que le syndicat canadien de l'emploi et de l'immigration se désolidarise des résolutions en faveur de l'avortement adoptées par la Fédération du travail de l'Ontario et par le Congrès du travail du Canada, ou bien que le syndicat veille à ce que les prochaines conventions collectives autorisent ses membres dont la religion interdit l'avortement à verser une partie de leurs cotisations syndicales à des œuvres de charité.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LE RETOUR EN NOUVELLE-ÉCOSSE AUX PANNEAUX INDIQUANT LES LIMITES DE VITESSE EN MILLES À L'HEURE

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je suis bien aise de faire savoir à la Chambre que l'honorable John Buchanan, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, a